



**LISTE DES DÉCISIONS DU COLLÈGE DE ZONE DE WALLONIE PICARDE  
15 NOVEMBRE 2021**

- Point 1. Compte-rendu de la dernière séance - Approbation.
- Points 2-3. Désignation d'avocats pour représenter la zone en justice.
- Point 4. Réclamations de factures – Prise de position.
- Point 5. Information relative aux factures impayées du SPW dans le cadre des interventions des pompiers.
- Point 6. Recouvrement des factures - Soldes impayés – Prise de position.
- Point 7. Prestations impayées - Exécution des contraintes.
- Point 8. Ordonnancement des mandats.
- Point 9. Ratification des bons de commande.
- Point 10. Demande d'indemnités COVID par TRADECO – Prise de position.
- Point 11. Répétition du marché de financement pour la construction de 3 nouvelles casernes - septième nouvelle consultation.
- Point 12. Travaux de construction de 3 nouvelles casernes - Approbation des états d'avancement.
- Point 13. Revente des véhicules déclassés - Désignation des acquéreurs.
- Point 14. Location de bouteilles d'oxygène médical - Approbation des conditions et du mode de passation.
- Point 15. Marché public – Fourniture d'articles de bureau – Approbation du mode de passation et des conditions de marché.
- Point 16. Acquisition de deux bateaux à coque dure pour les besoins opérationnels - Annulation de l'attribution et de la commande.
- Point 17. Acquisition de 2 camionnettes plateau destinées - Approbation de l'attribution.
- Point 18. Formation : Permis de conduire catégorie C sans CAP - Approbation de l'attribution.
- Point 19. Désignation d'un service externe pour les contrôles techniques (S.E.C.T) - Approbation de l'attribution.
- Points 20-43. Admission au stage de professionnalisation au grade de sapeur-pompier – Confirmation date début.
- Point 44. Admission au stage de professionnalisation au grade de sapeur-pompier - Information relative à un refus.
- Point 45. Engagement en contrat à durée déterminée d'un membre du personnel administratif opérateur dispatching.
- Points 46-47. Recrutement de membres du personnel administratif - engagements en CDI.
- Point 48. Engagement d'un membre du personnel administratif en contrat de remplacement.
- Point 49. Reconnaissance comme expérience professionnelle des services accomplis dans le secteur privé d'un membre du personnel administratif.
- Points 50-54. Fins de stage de recrutement et nominations au grade de sapeur-pompier volontaire.
- Points 55-56. Fin de stage de recrutement et nomination au grade de sapeur-pompier volontaire - Modification d'une décision.
- Point 57. Prolongation du stage de recrutement d'un membre du personnel sapeur-pompier volontaire.
- Point 58. Renouvellement de la nomination de membres du personnel volontaire.
- Point 59. Cumul d'activités professionnelles d'un membre du personnel opérationnel.
- Points 60-72. Allocations pour diplôme.
- Points 73-78. Retrait d'allocation pour diplôme.
- Points 79-81. Mise en disponibilité pour maladie de membres du personnel opérationnel professionnel.
- Point 82. Réaffectation médicale d'un membre du personnel opérationnel professionnel.
- Point 83. Demande de poursuite de carrière d'un membre du personnel volontaire - Accord.
- Point 84. Départ à la pension d'un membre du personnel opérationnel professionnel.
- Point 85. Démission volontaire d'un membre du personnel administratif.
- Points 86-90. Démissions honorables de membres du personnel volontaire.
- Point 91. Requête de membres du personnel opérationnel.

- Point 92. Arrêt du conseil d'Etat suite à la requête introduite par un membre du personnel demandant l'annulation d'une décision.
- Point 93. Rémunération en cas d'examens médicaux complémentaires effectués en dehors des horaires planifiés de garde caserne – Fixation des règles.
- Point 94. Confirmation de décision en vue d'obtenir une indemnisation pour une affection figurant sur la liste belge des maladies professionnelles donnant lieu à réparation.
- Point 95. Demande en vue d'obtenir une indemnisation pour une affection figurant sur la liste belge des maladies professionnelles donnant lieu à réparation.
- Point 96. Consolidation d'accidents du travail suite aux décisions du service médical compétent.
- Point 97. Consolidation d'accidents du travail pour les incapacités de moins de 30 jours.
- Points 98-99. Refus de reconnaissance d'accidents de travail.

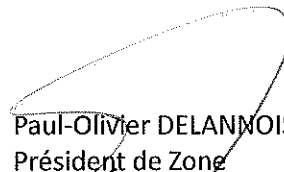
Pour le collège de zone,



Céline VANDENBULCKE  
Secrétaire de zone



Olivier LOWAGIE  
Commandant de Zone



Paul-Olivier DELANNOIS  
Président de Zone

